

Montpellier, le 20 OCT. 2017

**Ministère de la Transition Ecologique et
Solidaire
Ministère des Transports
BEATT
Grande Arche – Paroi Sud
92055 LA DEFENSE Cedex**

Nos réf : KOMMi/CSa n°17-229

Objet : Rapport collision ligne T1 réseau Ile de France

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 27 juin 2017, vous m'avez transmis le rapport d'enquête technique sur la collision entre une rame de tramway de la ligne T1 du réseau de transports urbains d'Ile de France et un véhicule léger, survenue le 21 décembre 2013 à Saint-Denis.

La recommandation R1 porte sur l'achèvement des programmes de traitement des obstacles fixes susceptibles d'aggraver les conséquences des collisions entre les rames de tramway et les véhicules routiers.

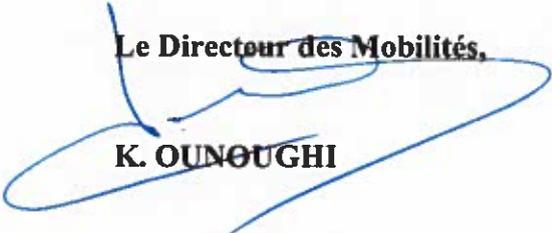
L'annexe 2 du rapport présente l'avancement des démarches pour les AOT concernées ; le réseau de Montpellier a traité les 5 poteaux retenus comme prioritaires dans le cadre du DSR de la ligne 1.

Compte tenu de la suppression du DSA dans le nouveau décret STPG, la Métropole prévoit avec son exploitant, un groupe de travail qui réalisera une étude complémentaire afin de réévaluer la sécurité de la ligne 1. Le traitement de tous les obstacles fixes, y compris les « non prioritaires », sera examiné dans ce cadre.

Nous vous tiendrons informé de l'avancement de cette démarche et de ses résultats.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur des Mobilités,



K. OUNOUGHI